



testament écrit par procuration...valable?

Par **FabienT**, le **25/10/2012** à **16:44**

Bonjour, et merci d'avance,

Voici la situation :

un grand père, agé, se sentant sur le déclin, et possédant 6 petits enfants (ses enfants étant décédés) souhaite que son patrimoine soit distribué selon une certaine répartition précise entre ces héritiers (pas de part égale donc).

Je précise qu'il a toute sa tête et une idée précise de cette répartition.

Cependant, à cause d'arthrose et problèmes divers, il n'est pas en mesure de rédiger lui même un testament olographe.

Quels sont les recours??

quelqu'un (un proche) peut il le rédiger sous dictée et le lui faire simplement signer?

ou bien il faut le faire rédiger dans une étude par un officier agréé pour que cela revête une valeur juridique formelle?

Par **youris**, le **25/10/2012** à **22:00**

bjr,

pour éviter toute contestation et avoir les conseils nécessaires pour la rédaction de ce type de document, je vous conseille de voir un notaire.

cdt